



Municipalité Saint-Ignace-de-Loyola

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, QUE :

Le rôle d'évaluation de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola a été déposé pour les exercices 2024, 2025 et 2026. Toute personne peut prendre connaissance de ce rôle au bureau de la municipalité, au 25 rue Laforest, Saint-Ignace-de-Loyola et sur le site Internet au <https://stignacedeloyola.qc.ca/>

Conformément à l'article 124 de la Loi sur la Fiscalité municipale, toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer auprès de la municipalité régionale de comté de D'Autray une demande de révision.

Une telle demande de révision pour être recevable doit :

1. Être déposée avant le 1^{er} mai 2024;
2. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à la Municipalité régionale de comté de D'Autray à l'adresse ci-dessous ou disponible également sur le site Internet de l'évaluateur au : <https://www.mrcautray.qc.ca/citoyens/evaluation-fonciere/>;
3. Être déposée au bureau de la Municipalité régionale de comté de D'Autray ou être envoyée à la Municipalité régionale de comté de D'Autray à l'adresse ci-dessous par courrier recommandé;
4. Être accompagnée de la somme d'argent déterminée à cet effet par règlement de la Municipalité régionale de comté de D'Autray.

Municipalité régionale de comté de D'Autray
550, rue Montcalm
Berthierville, Québec
J0K 2P0

Donné à Saint-Ignace-de-Loyola ce 19^{ième} jour de septembre 2023.

Guy Ménard, B.Sc. Urbanisme, Inspecteur en bâtiment
Directeur général et greffier-trésorier